

La lenteur dans l'homologation de produits phytosanitaires pour les cultures énerve tout le monde

DES RETARDS NOCIFS

« GUILLAUME CHILLIER

Agriculture » Ils sont beaucoup à ne pas être très contents. Ils estiment que la Suisse met en danger ses agriculteurs, sa compétitivité, son environnement et sa biodiversité. La raison: des centaines de produits phytosanitaires qui tardent à entrer sur le marché suisse alors qu'ils offriraient une alternative bienvenue aux solutions actuellement disponibles pour les agriculteurs. A Berne, des élus de tous bords politiques s'agitent depuis des mois pour accélérer les procédures. Un peu dépitée, la Confédération bouge et s'explique.

Actuellement en Suisse, quelque 700 demandes d'homologation sont en attente de traitement, ce qui représenterait deux ans de retard. Près de la moitié concerne de nouveaux produits. «Le cadre légal est favorable à l'utilisation de produits novateurs et officiellement, la Confédération les promeut. Mais en même temps, il y a des réticences à les mettre sur le marché. Nous avons un système similaire à celui de l'Union européenne, des exigences équivalentes mais nous préférons travailler seuls. Pour un petit pays comme la Suisse, cela représente des complications, des coûts et des lenteurs», tonne François Lefort, professeur à la Haute école du paysage, de l'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA).

Pour ce député écologiste à Genève, la Suisse est à la traîne et peine à suivre la tendance: des produits plus sains, plus efficaces et de plus en plus nombreux, mais toujours inaccessibles. De l'autre, des produits de synthèse qui plaisent de moins en moins, mais encore disponibles.

Produits bio concernés

«En moyenne, une procédure d'homologation prend d'un à trois ans dans l'UE. Pour la Suisse, nous parlons de quatre à cinq ans», renchérit József Máté, porte-parole de Corteva, géant américain de l'agrochimie, qui a plusieurs produits en attente d'homologation en Suisse.

Autre mastodonte, Syngenta n'y va pas par quatre chemins: «Les agriculteurs suisses ne disposent pas de produits phytosanitaires modernes, innovants et même parfois biologiques. Ces dernières années, de nombreux anciens produits ont été interdits ou retirés du marché, et seul un très petit nombre de nouveaux produits sont autorisés. Résultat: de nombreuses cultures agricoles ne peuvent plus être suffisamment protégées», analyse Beat Werder, responsable des relations médias pour l'Europe. Selon lui, la Suisse se rend de fait toujours plus dépendante de l'étranger, notamment pour la production de fruits.

En 2019, un rapport du cabinet d'audit KPMG peignait un tableau peu réjouissant du processus d'homologation des produits phytosanitaires en Suisse. Parmi les nombreux griefs, KPMG relevait le manque de res-



Attaquée par le mildiou ou d'autres parasites, la vigne a grand besoin de nouveaux produits phytosanitaires. Keystone-archives

sources à disposition de l'organisme. En le réorganisant, la Confédération a pris plusieurs mesures, dont l'ajout de six postes supplémentaires dès 2023.

Au budget 2023, la conseillère nationale socialiste Ursula Schneider Schüttel en demande deux de plus. «Certains produits doivent être remplacés par des solutions plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité», souligne celle qui préside aussi Pro Natura. «Il y a aussi la santé des agriculteurs qui manipulent ces produits. Par exemple, les pesticides sont soupçonnés d'augmenter le risque de souffrir de la maladie

«Nos betteraves sucrières ont été détruites car nous ne pouvions pas utiliser un produit»

Pierre-André Page

de Parkinson», rappelle l'éleveur fribourgeois.

Lutte contre le mildiou

Pour l'élu UDC Jacob Stark, on marche sur la tête. Dans une interpellation déposée cet été au Conseil des Etats, il évoque le cas de vigneron de Schaffhouse ayant perdu l'entier de leur récolte en 2021 en raison du mildiou, qui attaque la vigne au point de rendre le raisin inutilisable. Grâce à un produit encore interdit en Suisse, les proches voisins allemands s'en sont, eux, bien mieux sortis.

Il fulmine: «Si l'UE a donné son autorisation (ici, pour le Zorvec Zelavin, en attente d'homologation depuis trois ans et développé par Corteva, ndr), la Suisse devrait l'accepter et ne pas procéder elle-même à de longues études et à des tests. Il en résulte un désavantage économique pour les producteurs suisses.»

Pierre-André Page pointe un autre exemple: «Récemment, nos betteraves sucrières ont été détruites car nous ne pouvions pas utiliser un produit non homologué en Suisse. Les sucrières du pays durent importer des betteraves européennes traitées avec ledit produit.» Selon l'UDC fribourgeois, plusieurs agriculteurs risquent de se rendre hors de la Suisse pour s'approvisionner en produits interdits ici pour

sauver leurs cultures ou préserver leur santé.

A l'Office fédéral de la sécurité alimentaire, on semble un peu dépité. Consciente qu'elle peine à suivre la demande avec une dizaine de postes dans le service d'homologation, elle énumère les solutions possibles, comme la reprise des évaluations ou décisions réalisées par les pays européens, actuellement examinées. «Octroyer des ressources supplémentaires accélérerait aussi le traitement des demandes», assure Doris Schneeburger, porte-parole.

Les recours en cause

Surtout, le débat s'oriente sur le droit de recours des organisations de protection de l'environnement, qui en bénéficient depuis 2018. Pour l'administration, il entraîne une importante charge de travail supplémentaire. «Personne ne veut le toucher car il est sacré. Je ne dis pas qu'il faut le supprimer entièrement, mais seulement dans certains cas», plaide Philipp Matthias Bregy (VS), chef de groupe du Centre au parlement. L'industrie pense de même.

A Pro Natura, réduire ce droit est hors de question. «Il n'est pas là pour empêcher la mise sur le marché de nouveaux produits, mais pour en savoir plus sur les risques qu'ils pourraient engendrer», argumente Ursula Schneider Schüttel. Pour elle, la collaboration renforcée avec l'UE n'est pas non plus une solution. Resterait qu'une seule possibilité: augmenter les ressources pour accélérer le processus d'homologation tout en maintenant la sécurité. Elle saura cette semaine si sa requête trouve grâce auprès du parlement. »

«LA SUISSE EST UNE PASSOIRE»

La Suisse continue d'exporter des pesticides interdits malgré un durcissement de la législation adoptée par le Conseil fédéral en octobre 2020. «Sur le papier, la réglementation helvétique est l'une des plus strictes au monde, mais dans les faits, c'est une vraie passoire», déplore Laurent Gaberell (photo DR), expert agricole à l'ONG Public Eye, auteur d'une étude qui paraît ce mercredi et qui dénonce ces pratiques.

Les nouvelles dispositions sur l'exportation de pesticides interdits en vigueur en janvier 2021 produisent-elles leurs effets?

Laurent Gaberell: Cette ordonnance concerne cinq substances particulièrement dangereuses qui ne peuvent plus être exportées depuis la Suisse. Elle soumet aussi une centaine d'autres à un régime d'autorisation à l'exportation, c'est-à-dire que les autorités

n'octroient leur aval que si le pays importateur donne son consentement explicite. Mais notre enquête montre que la Suisse continue d'exporter des pesticides interdits vers des pays en développement, où les réglementations sont plus faibles et les risques très élevés. On remarque aussi que des dizaines de ces substances interdites ne sont pas soumises à la législation helvétique et peuvent être exportées sans aucun contrôle.

Comment expliquez-vous ces failles?

Déjà par un manque d'ambition initial. Le Conseil fédéral a choisi de cibler uniquement les cinq substances qui avaient été exportées depuis la Suisse durant les années précédentes. Par ailleurs, la liste des pesticides interdits soumis au régime d'autorisation est incomplète. Cela est lié au processus d'inscription des pesticides nouvellement interdits, qui est beaucoup

trop lent et ne se fait pas de manière systématique. C'est pourquoi de nombreux pesticides récemment bannis en Suisse ne sont pas soumis à la législation en matière d'exportation de produits chimiques dangereux, et passent sous le radar.

Quels types de substances?

Des substances très néfastes, comme le thiaméthoxame, un néonicotinoïde «tueur d'abeilles». Des données obtenues de l'Allemagne montrent que Syngenta a exporté de l'Allemagne vers la Suisse près de 100 tonnes de pesticides contenant ces substances, qui devaient ensuite être ré-exportés vers des pays tiers.

Qu'attendez-vous des autorités fédérales?

Il faut une interdiction totale de ces exportations toxiques, assortie d'une mise en œuvre stricte. Au minimum, la Suisse doit combler les failles qui permettent aux fabricants d'échapper au durcissement des dispositions sur l'exportation de produits phytosanitaires. »

THIERRY JACOLET



